

Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence sur l'organisation de notre État de droit :

Activité 1	Activité 2	Activité 3	Activité 4
Objectif général :	Objectif général :	Objectif général : * Réaliser un schéma explicatif de la séparation des pouvoirs	Objectif général : comprendre les Δ de la constitution
Objectifs spécifiques et opérationnels : - Tester de convaincre des bienfaits de la séparation des pouvoirs.	Objectifs spécifiques et opérationnels : - Distinguer droit privé et droit public	Objectifs spécifiques et opérationnels : A donner les contenant les points suivants : - 3 pouvoirs - 3 organes au niveau fédéral - ...	Objectifs spécifiques et opérationnels : Elaborer un tout ménage qui synthétise la nouvelle Cst de 1848

Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence sur l'organisation de notre État de droit :

Activité 1	Activité 2 ^{1u}	Activité 3	Activité 4
Objectif général : <i>Comprendre le principe de la séparation des pouvoirs</i>	Objectif général : <i>Saisir la structure de l'Etat fédéral CH</i>	Objectif général : <i>Créer un schéma en expl. séparat. des pouvoirs</i>	Objectif général : <i>créer un flyer si institut politiques CH.</i>
Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>Expliquer en quoi la séparation des pouvoirs dans un Etat garantit un meilleur fct de celui-ci?</i> <i>Citer et développer au-moins 3 éléments.</i>	Objectifs spécifiques et opérationnels : - Cacher <i>- l'élève est capable de mettre des croix</i>	Objectifs spécifiques et opérationnels : - créer un schéma des 3 pouvoirs CH à partir d'un texte expliquant la séparation des pouvoirs en CH <i>- à l'aide de la brochure "</i>	Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>- nb images</i> <i>- diu</i> <i>- schéma fait soi-même</i>

- en distinguant niveau fédéral / cantonal
- en mettant en avant relatif entre pouvoirs

**Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence
sur l'organisation de notre État de droit :**

Activité 1	Activité 2	Activité 3	Activité 4
Objectif général : <i>Décrire les fondements du système politique Suisse</i>	Objectif général :	Objectif général : <i>Représenter</i>	Objectif général : <i>Caractériser une autre des formes de la nouvelle Constitution</i>
Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>→ l'élève est capable de juger le concept de séparation des pouvoirs dans une démocratie (à l'aide d'une vidéo)</i> <i>→ l'élève est capable de juger les raisons du système fédéral en Suisse</i>	Objectifs spécifiques et opérationnels :	Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>Schéma</i>	Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>- identifier les modifications de la Constitution au niveau politique, social et économique</i> <i>- illustrer ces points par un schéma</i>

Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence sur l'organisation de notre État de droit :

Activité 1	Activité 2	Activité 3	Activité 4
Objectif général : <i>Analyser en quoi le système de séparation des pw est légitime / valide pour la Suisse.</i>	Objectif général : <i>Distinguer les diff. types de droit.</i>	<i>Représenter une institution</i> Objectif général : <i>Identifier les rôles et attributions des différents pouvoirs en Suisse.</i>	<i>sous forme de schéma</i> Objectif général : <i>Relever les modif[°] apportées à la K^o.</i> <i>- Présenter un schéma.</i>
Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>Créer un argumentaire concernant les relations de fédéralisme / centralisme à partir de l'exemple de Napoléon.</i>	Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>Identifier à quel domaine du droit se rapportent les cas présentés par le / la professeur(e).</i>	Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>Réaliser un schéma présentant la séparation des pw. en ch.</i>	Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>Illustrer à l'aide d'un témoignage un argumentaire en faveur de la modification de la K^o.</i>

Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence sur l'organisation de notre État de droit :

Activité 1	Activité 2	Activité 3	Activité 4
Objectif général : <i>Défendre le principe de la sép. des pouvoirs</i>	Objectif général : <i>Comprendre l'organisation du droit Suisse</i>	Objectif général : <i>Créer un schéma</i>	Objectif général : <i>Comprendre les avantages de la Const.</i>
Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>• Expliquer en quoi la séparation des pouvoirs dans l'Etat garantit un meilleur fonctionnement</i> <i>Citer des éléments distincts de la sép. des pouvoirs</i>	Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>Citez, tirer conclusions, donner exemples, Combien, ...</i>	Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>Réalisez un schéma montrant ce qu'est la sép. des pouvoirs au niveau cantonal et les relations</i>	Objectifs spécifiques et opérationnels : <i>Réaliser un document montrant les changements et démontrer les avantages</i>

Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence sur l'organisation de notre État de droit :

Activité 1	Activité 2	Activité 3	Activité 4
Objectif général : Comprendre l'utilité de la séparation des pouvoirs	Objectif général : • Définir ce qu'est la Constitution • Comprendre les notions de base du droit	Objectif général : • Comprendre ce qu'est la séparation des pouvoirs	Objectif général : • Restituer les origines de l'élaboration de la Const. fédérale dans un contexte.
Objectifs spécifiques et opérationnels : Argumenter en faveur du principe de la séparation des pouvoirs	Objectifs spécifiques et opérationnels : • Identifier les avantages de la Constitution fédérale - l'élève est capable de citer des règles, donner des exemples, issues de la vie quotidienne, identifier le domaine, public / privé, définir la notion de fédéralisme, lister les différents organes étatiques	Objectifs spécifiques et opérationnels : • Schématiser la séparation des pouvoirs sur la base de la brochure ou d'articles de presse • Nommer les 3 pouvoirs • Citer les 3 organes • Indiquer la composition des organes	Objectifs spécifiques et opérationnels : ➔ * + Contextualiser la publication de la Constitution fédérale de manière historique, culturelle, économique. + Être capable de présenter les nouvelles institutions politiques mises en place en 1948.